

4^{ème} jour de grève consécutif d'une minorité de contrôleurs aériens

La Chambre Syndicale du Transport Aérien (CSTA) et l'Union des Aéroports Français (UAF), demandent aux pouvoirs publics de faire cesser une grève qui pénalise essentiellement le transport aérien domestique français et les aéroports français

Ce mouvement, prévu pour durer 5 jours, des contrôleurs aériens a un double impact. D'abord, pour la première fois, un syndicat minoritaire – l'UNSA-ICNA – a déclenché la mise en place du service minimum dont la contre-partie est l'obligation d'annuler des vols.

Surtout, ces annulations demandées par la DGAC **touchent en premier lieu les vols court-courriers et domestiques français**, en raison des modalités de grève choisies et du maintien des survols de transit internationaux.

Aussi, la Chambre Syndicale du Transport Aérien (CSTA) et l'UAF, membres de la FNAM (*Fédération Nationale de l'Aviation Marchande*) représentant 95% du transport aérien français, interpellent les pouvoirs publics afin de mettre un terme à cette conflictualité récurrente :

- Faire cesser ces grèves qui nuisent essentiellement à la santé des compagnies françaises, outil majeur de l'attractivité nationale,
- **S'interroger sur la nécessité de réformer une organisation du contrôle aérien inopérante, pour rendre aux usagers qui les financent les services qu'ils sont en droit d'attendre.**

La CSTA rappelle que les services rendus par l'État pour assurer la circulation aérienne sont intégralement financés par les usagers au travers des redevances de navigation aérienne : redevance de route pour les survols et redevance pour services terminaux payée par les compagnies aériennes françaises en grande partie.

En 2016, les contrôleurs aériens français ont généré plus de la moitié des mouvements de grève en Europe, avec 13 jours de grève en France sur un total de 41 en Europe.

Le transport aérien français, ses passagers, l'attractivité de la France, de ses territoires et les emplois qui en dépendent, payent le prix le plus élevé de **ces grèves à répétition**.

L'UAF et le transport aérien français réclament un service de navigation aérienne fiable dont les services rendus doivent être à la mesure des redevances payées.



Pour mémoire :

La CSTA rappelle qu'en 7 ans, la majorité des grèves ATC européennes ont eu lieu en France. Les 20% de contrôleurs aériens français ont fait grève 108 jours de 2010 à 2016, soit près de 40% des 278 jours de grève au niveau Européen sur cette période¹.

A propos de la CSTA, membre de la FNAM :

Principale organisation professionnelle du secteur aérien, **la CSTA** (Chambre Syndicale du Transport Aérien), membre de la FNAM (Fédération Nationale de l'Aviation Marchande), **représente plus de 95% du secteur du transport aérien français** (Aigle Azur, Air Caraïbes, Air France, Chalcid, Corsair Int'l, HOP! Air France, Transavia France, XL Airways, etc.), soit plus de 94 000 emplois dont 69 000 emplois dans les compagnies aériennes et 25 000 dans l'assistance en escale et gestionnaire d'aéroports. Par ailleurs les autres secteurs comptent pour 40 000 emplois. Ce secteur d'activité a donc un poids économique et social important : il est pourvoyeur de nombreux postes de main d'œuvre qualifiée et non-qualifiée (1 emploi direct crée 4 emplois indirects ou induits). www.fnam.fr

A propos de l'UAF, membre de la FNAM :

Avec plus de 150 adhérents, l'Union des Aéroports Français (UAF) est l'organisation professionnelle des aéroports français, quelles que soient leur taille et leur spécialité.

Elle a pour principale mission de défendre et de promouvoir les intérêts de la communauté aéroportuaire française auprès des décideurs français et européens. L'UAF est membre associé de la Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM) et de l'Airports Council International (ACI Europe).

Les aéroports membres de l'UAF accueillent chaque année : 186 millions de passagers, 5,2 millions de mouvements d'aéronefs et 2,5 millions de tonnes de fret. Ils génèrent près de 200 000 emplois directs et plus de 82 milliards d'euros de PIB par an.

CONTACTS PRESSE

CSTA-FNAM – Brigitte Barrand, Directrice de la communication et des Affaires Publiques –

Tél : 06 08 71 82 59 – bbarrand@fnam.fr

Agence GroupExpression (Bureau de presse CSTA-FNAM) – Perrine Hauet-Fontaine –

Tél : 01 58 01 01 30 – perrinehauet@expression-rp.com

UAF – Carine Monéger - Chargée de communication - Tél : 01 40 65 15 06 – 06 66 62 70 93

c.moneger@uaf.aeroport.fr. Site internet : www.aeroport.fr

¹ Source : A4E, PriceWaterhouseCoopers pour AE4